

2011_A061

OBJET : Institution - Environnement, cadre de vie et développement durable - Environnement - Adhésion au Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollutions Industrielles (SPPPI) - Désignation des deux représentants de la C.P.A. au sein du Conseil d'orientation élargi

Le 30 juin 2011 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 juin 2011, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Fatima - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FOUQUET Robert - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURICE Jany - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - ROVARINO Isabelle - SAEZ Jean-Pierre - SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noelle - VALETA Marie José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

AGARRAT Henri suppléé par MENGEAUD Julien - CANAL Jean-Louis suppléé par SIMONET Bernard - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - CIOT Jean-David suppléé par SAIZ-OLIVER Sergine - GOURNES Jean-Pascal suppléé par SANTINI Joseph-Marie - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BARRET Guy donne pouvoir à PIN Jacky - BERNARD Christine donne pouvoir à TAULAN Francis - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMI Helliot donne pouvoir à PIERRON Liliane - BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à SUSINI Jules - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DRAOUZIA Fatima - FERAUD Pierre donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - FILIPPI Claude donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert - GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GROSEMANGE Gérard donne pouvoir à MARTIN Régis - JOISSAINS-MASINI Maryse donne pouvoir à CHORRO Jean - JONES Michèle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - LICCIA Marcel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERSALI Malik donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - TONIN Victor donne pouvoir à GARÇON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - BUCKI Jacques - DAGORNE Robert - FERAUD Jean-Claude - GARNIER Eliane - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LOUIT Christian - MAURET Jacques - MERGER Reine - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - PIZOT Roger - POTIE François - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean-Pierre SAEZ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 30 JUIN 2011

Rapporteurs : Monsieur Jean-Pierre SAEZ
Monsieur Guy BARRET

Objet : Environnement - Adhésion au Secrétariat Permanent Pour les Problèmes de Pollutions Industrielles (SPPPI) - Désignation des deux représentants de la C.P.A. au sein du Conseil d'orientation élargi
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Afin de participer aux instances de concertation sur les pollutions industrielles, il est proposé d'adhérer au Secrétariat Permanent Pour les Problèmes de Pollutions Industrielles pour la somme de 2.500 €/an.

Exposé des motifs :

En raison de la concentration industrielle autour de l'étang de Berre, les pouvoirs publics, soucieux d'assurer l'essor économique de la région et de préserver les qualités traditionnelles de son environnement, ont décidé en 1971 par un protocole interministériel, la mise en place d'un **Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle (SPPPI)**, placé sous l'autorité du Préfet.

Le SPPPI a pour objectif de traiter des questions d'environnement industriel, c'est à dire toutes les activités générées par l'industrie pouvant être facteur de risques et de nuisances pour les hommes, les biens et les milieux naturels, qu'il s'agisse de risques à court, moyen ou long terme.

Il vise notamment à chercher des solutions permettant de réduire les impacts industriels sur l'environnement et d'atteindre un « bon état de sécurité industrielle ».

Le programme de travail s'articule autour de 3 axes :

- risques majeurs industriels,
- déchets,
- santé - environnement.

Sur chaque thématique sont créées des instances de concertation et groupe de travail pour répondre aux problématiques posées par les membres.

Le SPPPI est organisé autour d'une structure collégiale composée de cinq collèges : Industriels, Etat, Associations, Syndicats et Collectivités. Sa gouvernance est assurée par deux instances :

- un Bureau permanent en charge de l'exécution de la politique et des orientations décidées par l'assemblée plénière. Y siègent un membre de chaque collège et son suppléant, nommés pour une durée de 4 ans.

- un conseil d'orientation ou bureau permanent élargi qui peut être réuni à la demande du bureau.

Au vu de ces compétences et des sujets abordés par le SPPPI, il est proposé à la CPA d'adhérer à cette instance de concertation par le versement d'une cotisation annuelle de 2500 €. En conséquence, il sera nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant et de son suppléant pour siéger au sein de cette instance

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU l'avis de la commission environnement du 21 Mars 2011

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Communauté du Pays d'Aix au Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollutions Industrielles d'un montant de 2500€ par an.
- **DESIGNER** un représentant et son suppléant pour siéger au sein du Conseil d'orientation élargi.
- **DECIDER** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au BP 2011 1D Section Fonctionnement imputation 832/6281 dont les disponibilités sont suffisantes.

OBJET : Institution - Environnement, cadre de vie et développement durable - Environnement - Adhésion au Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollutions Industrielles (SPPPI) - Désignation des deux représentants de la C.P.A. au sein du Conseil d'orientation élargi

Vote sur l'adhésion au SPPPI

| | |
|------------------------------|-----|
| Inscrits | 144 |
| Votants | 127 |
| Abstentions | 0 |
| Blancs et nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 127 |
| Majorité absolue | 64 |
| Pour | 127 |
| Contre | 0 |
| Ne prennent pas part au vote | 0 |

1) Décider de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la CPA au sein du Conseil d'orientation élargi du SPPPI

| | |
|------------------------------|-----|
| Inscrits | 144 |
| Votants | 127 |
| Abstentions | 0 |
| Blancs et nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 127 |
| Majorité absolue | 64 |
| Pour | 127 |
| Contre | 0 |
| Ne prennent pas part au vote | 0 |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve la proposition et décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret.

2) Procéder à la désignation des représentants de la CPA au sein du Conseil d'orientation élargi du SPPPI

Ont déclaré candidature :

- Loïc GACHON en qualité de titulaire
- Daniel GARCIA en qualité de suppléant

OBJET : Institution - Environnement, cadre de vie et développement durable - Environnement - Adhésion au Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollutions Industrielles (SPPPI) - Désignation des deux représentants de la C.P.A. au sein du Conseil d'orientation élargi

| | |
|------------------------------|-----|
| Inscrits | 144 |
| Votants | 126 |
| Abstentions | 0 |
| Blancs et nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 126 |
| Majorité absolue | 64 |
| Pour | 126 |
| Contre | 0 |
| Ne prennent pas part au vote | 0 |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

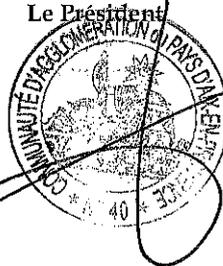
Sont désignés représentants de la CPA au sein du Conseil d'orientation élargi du SPPPI :

- Loïc GACHON en qualité de titulaire
- Daniel GARCIA en qualité de suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Le Président



Acte rendu exécutoire par transmission

En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 08 JUIL. 2011